

**RÉPONSE INTERMÉDIAIRE – R 357 A – 24.09**

**Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la résolution R 357 – 24.05**

déposée par M. Cédric BRINER, Mmes Gladys Acosta BRANDRUP, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Céline FORNEY, Barbara LANZILAO et Elisabeth SANTI, MM. Denis AZIRI, Pierre BLEIKER, Wahba GHALY, Thibaut JOTTERAND, David JUNGO RODRIGUEZ, Johan MARTENS et Rexhai XHELADINI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

**ÉLARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE À VERNIER : NON À LA FUITE EN AVANT AUTOROUTIÈRE, NON AU MASSACRE DE NOS DERNIERS POUMONS DE VERDURE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution R 357 – 24.05, votée par votre Conseil le 21 mai 2024, déclarait ceci :

- s'opposer à l'extension autoroutière entre Le Vengeron et la douane de Bardonnex ;
- sa volonté de voir le Conseil administratif réunir les communes concernées afin de mener une opposition concertée à ce projet ;
- inviter le Conseil administratif à déclarer son opposition à ce projet autoroutier qui contrevient aux objectifs climatiques que la Ville de Vernier s'est fixés et à porter cette position au sein de l'ACG et de l'UVG.

Nous vous remettons les réponses reçues de M. Pierre MAUDET, Conseiller d'État en charge du Département de la santé et des mobilités, et de l'Office fédéral des routes (OFROU), à qui nous avons adressé votre résolution, avec copie à l'Association des communes genevoise et à l'Union des villes genevoises.

Nous reviendrons vers vous ultérieurement au sujet du second point du déclare, que le Conseil administratif est en train de mettre en œuvre.

Mathias BUSCHBECK  
Conseiller administratif

Vernier, le 26 août 2024

Annexes mentionnées





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la santé et des mobilités  
**Le Conseiller d'Etat**

DSM  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

Ville de Vernier  
Monsieur Mathias Buschbeck  
Maire  
Case postale 520  
1214 Vernier

N/réf. : 601650-2024  
V/réf. : MBUS / mhas / 54039

Genève, le 12 juin 2024

**Concerne : Résolution R 357 - 24.05 "Élargissement de l'autoroute à Vernier : non à la fuite en avant autoroutière, non au massacre de nos derniers poumons de verdure"**

Monsieur le Maire,

Votre lettre du 28 mai dernier m'est bien parvenue et je prends note de la résolution du Conseil municipal de Vernier.

Je regrette cette détermination qui est en contradiction avec la position du Conseil d'État concernant l'augmentation des capacités de l'autoroute de contournement.

En effet, comme le directeur général de l'office cantonal des transports l'avait présenté le 13 mars dernier aux Conseillers administratifs des communes en votre présence, la suppression des engorgements qui entraînent la saturation régulière de l'autoroute contribuera à pacifier en particulier les communes riveraines qui subissent aujourd'hui le trafic que l'infrastructure ne parvient plus à contenir de façon satisfaisante. Les mesures d'accompagnement à l'augmentation des capacités autoroutières permettront de mettre en place des mesures concrètes de restriction de la circulation automobile pour favoriser la qualité de vie dans les quartiers. A terme, l'autoroute élargie aura un rôle de ceinture urbaine, permettant ainsi de réduire le trafic individuel motorisé sur les réseaux routiers cantonaux et communaux.

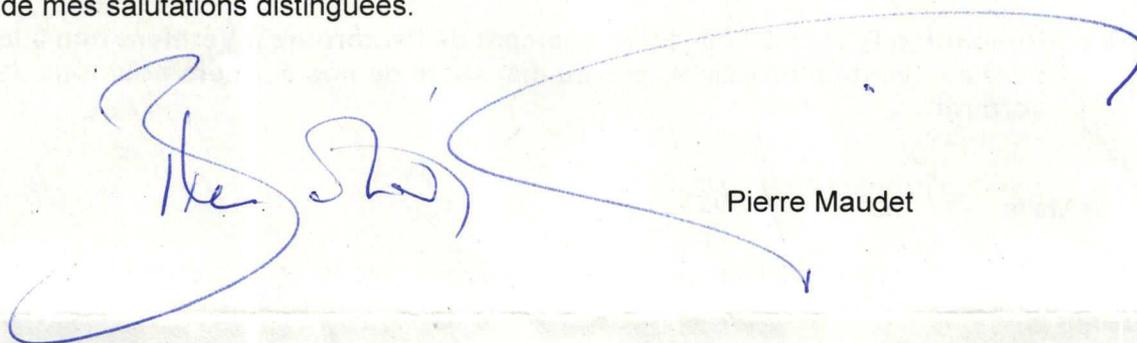
A Vernier en particulier, grâce à la réalisation du barreau routier de Montfleury connecté à l'autoroute, la canalisation de la majorité du trafic venant du sud du canton, via la future jonction de Vernier-Sud vers la zone industrielle, va libérer les routes de Vernier et de Peney d'un trafic conséquent. Ces routes seront réaménagées pour mettre en place des mesures en faveur des transports publics (bus à haut niveau de service) et des mobilités actives.

S'agissant des objectifs climatiques mis en évidence par Conseil municipal, le canton estime que l'électrification du parc des véhicules et les mesures qu'il mettra en place pour diminuer le trafic individuel motorisé en entrée des villes d'ici la mise en service de l'augmentation des capacités de l'autoroute de contournement, contribueront fortement à répondre aux exigences climatiques pour lesquelles la Suisse s'est engagée.

Il faut ici souligner que le canton a su anticiper les projets d'accompagnement en veillant à ce qu'ils soient réalisés en amont de l'élargissement autoroutier : le pôle multimodal P47 et son parking relais, le tram des Nations, le PS Pavillon et la passerelle modes doux à Meyrin, qui seront réalisés en anticipation de ces mesures et infrastructures et agiront donc déjà en amont de l'adaptation de l'autoroute en faveur du transfert modal, qu'elles seront par ailleurs prêtes à satisfaire une fois l'ensemble de cette organisation multimodale achevée.

L'Office fédéral des routes va également augmenter les longueurs de couverture de l'autoroute, en particulier à Vernier où le tunnel de Vernier sera prolongé de presque 300 mètres vers le nord. La couverture sera entièrement végétalisée et arborée dans le cadre des compensations légales de zone forestière, avec des cheminements en faveur des mobilités actives, et constituera ainsi un espace public nouveau et d'importance pour Vernier.

En espérant que ces éléments clarifieront la position du canton en faveur de l'accroissement des capacités de l'autoroute à Genève, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.



Pierre Maudet



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC

18 JUN 2024

Office fédéral des routes OFROU  
Division Infrastructure routière Ouest

CH-3003 Berne

POST CH AG  
OFROU;

Ville de Vernier  
Monsieur le Maire  
Mathias Buschbeck  
Case postale 520  
1214 Vernier

Votre réf. : MBUS/ mhas / 54039  
Notre réf. : ASTRA-A-E5D83401/40 / Kuv  
Dossier traité par : Valentina Kumpusch  
Ittigen, le 13 juin 2024

**Résolution R 357 – 24.05 "Elargissement de l'autoroute à Vernier : non à la fuite en avant autoroutière, non au massacre de nos derniers poumons de verdure"**

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 28 mai dernier relatif à la résolution citée en concerne nous est bien parvenu et nous avons pris bonne note de son contenu.

Nous en profitons pour vous remercier de la bonne collaboration entre la ville de Vernier et l'OFROU pour les projets en cours, cela étant nécessaire pour en assurer un pilotage optimal.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures.

Office fédéral des routes

Valentina Kumpusch  
Division Infrastructure routière Ouest  
Vice-directrice, Cheffe de division

Office fédéral des routes OFROU  
Valentina Kumpusch  
3003 Berne  
Siège : Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen  
Tél. +41 58 469 68 50  
valentina.kumpusch@astra.admin.ch  
<https://www.astra.admin.ch>



ASTRA-A-E5D83401/40